

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2022

Délibération n°1

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	15	18

Date de la convocation :
30 Novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, et le 09 décembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Jean Bernard CIVET ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Marie-Bernadette MATHIAS

Absente : Mme Catherine GARDES

Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023 / AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Mme le Maire expose :

La Commune de Rosières est polarisée par un centre-bourg qui propose divers services aux habitants (commerces, personnel médical, administrations...).

Néanmoins, ce centre-bourg ancien n'échappe pas au phénomène de vacance, accentué par la vétusté de l'habitat et le caractère peu attractif des centres anciens.

Afin de redynamiser cette zone et de proposer de nouveaux espaces d'habitabilité dans le centre-bourg, la Commune de Rosières souhaite lancer une importante opération de requalification architecturale par un aménagement paysager sur la Place de L'Eglise.

La commune a acquis, avec le concours de l'EPF SMAF Auvergne, une maison d'habitation, construite dans les années 30 au milieu de la Place de l'Eglise. Ce bâtiment vacant, pose problème au niveau de l'aménagement urbain et paysager.

Ce bâtiment est érigé à proximité immédiate de l'Abside inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques qui se trouve ainsi « camouflée » alors que sa mise en valeur est envisagée.

Le projet envisagé nécessite la démolition de ce bien immobilier sans valeur architecturale afin de fluidifier l'accès à l'Eglise et d'aérer la Place actuelle en engageant un projet d'aménagement paysager qui permettra :

- la mise en valeur du puits jusqu'alors enfoui sous le bâtiment à démolir
- la plantation de végétaux
- la création d'un jardin d'agrément

Ces opérations doivent permettre également :

- d'imaginer l'implantation d'autres espaces verts sur l'ensemble de la place de l'Eglise dans la continuité du jardin d'agrément
- de réguler voire de supprimer le stationnement automobile
- de faciliter la dynamique commerciale et de services en centre-bourg par la création d'un espace attractif représenté par ces aménagements paysagers.

La commune de Rosières associe ce projet à une réflexion sur son centre-ville et plus précisément sur sa revitalisation, ses qualités architecturale et patrimoniale, sa trame urbaine ancienne qui passe par la définition d'enjeux forts et notamment la (re)découverte de 2 monuments inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques (l'abside de l'Eglise Saint-Martin et le « Champ Clos »).

Cette opération d'aménagements paysagers permettra de rendre plus attractif le centre-bourg de Rosières et d'attirer de nouvelles populations.

Le projet du cabinet Arbos Concept a été conçu de manière à ce que ses caractéristiques répondent aux objectifs édictés ci-dessus.

Le montant estimatif s'élève à 35 730.00€ HT :

Une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 / Axe N°2- Fiche N°7 : « Revitalisation et aménagement des centres-bourgs », est sollicitée pour cet aménagement à hauteur de 30%.

- DETR : 10 720.00 € HT (30%)
- Autofinancement Commune de Rosières : 25 010.00€ HT (70%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Madame Le Maire :

- à solliciter une subvention de 10 720€ HT auprès de M. Le Préfet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
.....
du

Fanny SABATIER
Maire

